



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 10/04/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Procurations : 6

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, Mme Marianne TURPIN, M. Nicolas ESNAULT, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au maire ;

M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Monique SIMONNET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Michaël VILALTE-HEUZE et Mme Françoise BERTHOME.

Absents avec procuration de vote

M. Mickaël ANDRE représenté par M. Thomas LEROY, M. Mathias DUBOURGUAIS représenté par M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN représenté par Mme Françoise BERTHOME, M. Jacques-Yves OUIIN représenté par Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe OUVRARD représenté par M. Michaël VILALTE-HEUZE et Mme Stéphanie PACCAUD représentée par Mme Lydie MAIGRET.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Mme Lucie BACON

Délibération n°2026-036 Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

Madame le Maire propose de désigner Madame Lucie BACON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	21	Procurations	6	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la désignation de Madame Lucie BACON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire